

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 MAI 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique concernant la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence ;
- Vu l'article 15 du CCAP V-36-23 permettant la réalisation de prestations similaires ;
- Vu la consultation lancée par la Ville de Gap en 2024, en procédure adaptée pour L'Entretien, la maintenance et l'affichage des mobiliers urbains du réseau municipal (planimètres et abribus) ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie en séance du 22/03/2024;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation les propositions des Sociétés BR SERVICES (05000 GAP) et Société ALPES AFFICHAGES – NETTOYAGE (05300 LAZER) sont apparues comme économiquement les plus intéressantes ;
- Considérant que la société Sociétés BR SERVICES a résilié sa part du marché ;
- Considérant la nécessité de poursuivre les prestations ;

DECIDE

Article 1

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les prestations de Maintenance, nettoyage et affichage sur les mobiliers urbains (planimètres et abribus) et bus avec la société SOCIETE ALPES AFFICHAGES – NETTOYAGE.

Article 2

Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit.

Période	Minimum HT	Maximum HT
1 (6 mois)	0 €	50 000,00 €
2 (6 mois)	0 €	50 000,00 €
Total	0 €	100 000,00 €

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget Régie d'information urbaine 2024 et 2025.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 3

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 6 mois à compter de sa notification. Il est reconductible une fois pour une durée de 6 mois, soit une durée totale de 12 mois (1 an).

Article 4

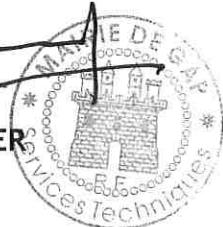
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice de la Régie d'Information Urbaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 7 MAI 2025

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 21/05/25
Publié ou notifié le : 21/05/25

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_05_238
Objet :	Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour Maintenance, nettoyage et affichage sur les mobiliers urbains (planimètres et abribus) et bus avec la société ALPES AFFICHAGES ? NETTOYAGE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20250509-D2025_05_238-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250509-D2025_05_238-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_16588.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250509-D2025_05_238-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	84.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mai 2025 à 17h30min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mai 2025 à 17h30min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2025 à 17h30min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2025 à 17h44min45s	Reçu par le MI le 2025-05-21